

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de mai, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Christelle LAHAYE, Maire, convoqué le 3 mai 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. Antoine MICHEL, Mme Laurence POIRIER, M. Yannick CHEMINEAU, Mme Catherine LE JALLÉ adjoints, Mme Isabelle HERBERT, Mme Corinne LUBERT, M. Benoît GOURRICHON, Mme Clémence HAMON, Mme Catherine GENDRON, M. Arnaud COCANDEAU, M. Yannick COTTIN.

Absent excusé :

Monsieur Anthony MÉZIÈRE donne pouvoir à Monsieur Yannick COTTIN.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Madame Corinne LUBERT

Convocation du 3 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Quorum : 7

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- 1) Approbation du dernier compte-rendu.
- 2) Participation aux frais de scolarité de l'école Éric Tabarly.
- 3) Participation financière banderole associations communal.
- 4) Modification contrat des salles.
- 5) Organisation fête villages de charme.
- 6) Devis à valider
- 7) Décisions du Maire.
- 8) Questions diverses.

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU.

Lecture, adoption à l'unanimité des membres présents et signature du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 avril 2024.

2) 2024-05-01 PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE ÉRIC TABARLY – ANNÉE 2023/2024.

Monsieur Antoine MICHEL rappelle que 9 enfants originaires de la commune de Chenillé-Champteussé fréquentent l'école de Thorigné d'Anjou. Cette commune n'ayant pas d'école, il a été décidé de demander une contribution pour les frais de fonctionnement de l'école Éric Tabarly comme chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de fixer à 11 425,83 € la participation des frais de fonctionnement réels de l'école Éric Tabarly à la commune de Chenillé-Champteussé détaillé comme suit :

- En maternelle : 6 enfants x 1 645,19 € = 9 871,14 €.
- En primaire : 3 enfants x 518,23 € = 1 554,69 €.
- Charge Madame la Maire de transmettre cette décision à la commune concernée

3) 2024-05-02 PARTICIPATION FINANCIÈRE BANDEROLES ASSOCIATIONS COMMUNALES.

Madame Catherine LE JALLÉ informe le Conseil Municipal que la Commission Communication Associations et Tourisme propose de soutenir les associations communales pour l'achat des banderoles annonçant leurs manifestations avec les conditions suivantes :

- Dans une démarche de développement durable, les banderoles devront être réutilisables d'une année sur l'autre.
- Les banderoles ne devront pas avoir de caractère publicitaire.
- L'aide financière ne dépassera pas les 100 € par association et dans la limite de 80 % du montant des banderoles.
- La demande d'aide financière devra être effectuée par écrit en mairie avec la copie de la facture de la banderole.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'aide financière aux associations communales pour l'achat de banderole pour un montant de 100 € dans la limite de 80% du montant des banderoles en respectant les conditions énoncées ci-dessus.
- Donne l'autorisation à Madame la Maire de verser cette subvention à chaque association communale qui en aura effectué la demande.

4) 2024-05-03 MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DE L'ÉTANG ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES DE L'ÉTANG ET DU PONCEAU POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite périodique de la commission sécurité il y a lieu de préciser sur le contrat de location de la salle de l'Étang l'interdiction de l'accès à la scène dont les enfants, elle est strictement réservée aux animations.

Il y a lieu de mettre en place une convention d'utilisation des salles de l'Étang et du Ponceau pour les associations communales.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les conventions d'utilisation des salles et le contrat modifié pour la salle de l'Étang.

Après exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de valider :

- Le contrat de la location de la salle de l'Étang tel que présenté.
- Les conventions d'utilisation des salles de l'Étang et de la Grange du Ponceau tel que présentées.

5) 2024-05-04 ORGANISATION FÊTE DES VILLAGES DE CHARME.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la fête des Villages de Charme aura lieu à Saint Aubin de Luigné le 15 juin 2024. Il a été convenu d'organiser un transport collectif pour les habitants qui souhaitent y aller pour les communes de Thorigné d'Anjou, Chenillé-Champteussé et Grez-Neuville.

Les dépenses de ce transport seront prises en charge par les 3 collectivités à part égale.

Une des 3 communes doit être porteuse du projet afin de pouvoir signer les contrats de location et conventions du minibus avec la CCVHA, SUPER U ou autre loueur potentiel et refacturer aux 2 autres communes leur part des dépenses engagées.

Madame la Maire propose que la commune de Thorigné d'Anjou soit porteuse du projet en accord avec les 2 autres communes.

Après exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- Prendre en charge les dépenses liées au transport de la fête des Villages de Charme à Saint Aubin de Luigné le 15 juin 2024 ;
- Refacturer à part égale aux communes de Chenillé-Champteussé et Grez-Neuville leurs dépenses respectives ;
- Donner l'autorisation à Madame la Maire de signer les contrats et conventions de locations des minibus pour cette manifestation.

6) 2024-05-05 DEVIS À VALIDER.

Monsieur Benoît GOURRICHON présente un devis au Conseil Municipal pour la mise aux normes du parking de la mairie concernant la place PMR, l'acheminement au toilette PMR et à l'accès de la mairie ainsi qu'une bande de couleur pour les escaliers de l'entrée de la mairie.

- Entreprise Luc DURAND pour un montant de 2 914,75 € HT soit 3 497,70 € TTC.

Il n'y a pas eu d'autre demande de devis vu que c'est la même entreprise qui va refaire également la réfection du parking suite au sinistre des 3 voitures qui ont brûlé cela permet d'optimiser les coûts. Un devis complémentaire a été demandé à Nadia signalisation pour le coût du panneau PMR, celui-ci est de 173,37 € HT sans la pose ni la fourniture de scellement ni le temps agents. Sur le devis de l'entreprise Luc DURAND le panneau avec la pose et le scellement est de 318,75 € HT.

Monsieur Yannick CHEMINEAU présente plusieurs devis au Conseil Municipal pour la rénovation de la salle de l'Étang qui sont répartis par catégorie comme suit :

- Pour le Système de Sécurité Incendie, remplacement de l'alarme incendie de type 4 par une alarme incendie de type 2B avec des déclencheurs manuels, des diffuseurs sonores, coupe circuit de la sonorisation avec allumage de l'éclairage à 50 % et des flashes lumineux dans les sanitaires et sous-sols :
 - Entreprise LÉZÈ Énergies pour un montant de 7 142,69 € HT soit 8 571,23 € TTC.
 - Entreprise ATÉBI ÉNERGIES pour un montant de 6 044,80 € soit 7 253,76 € TTC.
 - Entreprise SDEL ÉNERGIS ANGERS pour un montant de 5 695,70 € HT soit 6 834,84 € TTC, fourniture du dossier d'entité SSI pour un montant de 1 264,65 € HT soit 1 517,58 € TTC.
- Pour l'éclairage intérieur, remplacement de l'existant par des leds et des détecteurs de présence.
 - Entreprise LÉZÈ Énergies pour un montant de 9 047,36 € HT soit 10 856,83 € TTC.
 - Entreprise ATÉBI ÉNERGIES pour un montant de 8 580,20 € HT soit 10 296,24 € TTC.

- Entreprise SDEL ÉNERGIS ANGERS pour un montant de 9 406,02 € HT soit 11 287,22 € TTC.
- Pour le plafond et l'isolation, remplacement des dalles et de l'isolation existantes par des dalles et un faux plafond droit pour économiser en chauffage dans la grande salle.
 - Entreprise COGNÉ PLAQUISTE pour un montant de 35 456,96 € HT soit 42 548,35 € TTC.
 - Entreprise Tradi Plâtre pour un montant de 38 192,95 € HT soit 45 831,54 € TTC.
 - Entreprise RÉAU Christophe Plaquiste – Isolation pour montant de 45 843 € HT soit 55 011,60 € TTC.
- Pour l'éclairage extérieur, remplacement de l'existant par des leds, détecteurs et commande de marche forcée.
 - Entreprise LÉZÈ Énergies pour un montant de 2 763,70 € HT soit 3 316,44 € TTC.
 - Entreprise ATÉBI ÉNERGIES pour un montant de 1 638,60 € HT soit 1 966,32 € TTC.
 - Entreprise SDEL ÉNERGIS ANGERS pour un montant de 2 028,93 € HT soit 2 434,72 € TTC.

Les devis ont été analysés en Commission Bâtiments et Voirie, il est demandé au conseil de se prononcer.

Après exposés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider les devis suivants :

- Entreprise Luc DURAND pour un montant de de 2 914,75 € HT soit 3 497,70 € TTC.
- Entreprise SDEL ÉNERGIS ANGERS pour un montant de 6 960,35 € HT soit 8 352,42 € TTC avec la fourniture du dossier d'entité SSI.
- Entreprise SDEL ÉNERGIS ANGERS pour un montant de 9 406,02 € HT soit 11 287,22 € TTC, meilleure proposition ayant respectée la demande pour l'éclairage intérieur.
- Entreprise COGNÉ PLAQUISTE pour un montant de 35 456,96 € HT soit 42 548,35 € TTC pour les plafonds et isolation.
- Entreprise ATÉBI ÉNERGIES pour un montant de 1 638,60 € HT soit 1 966,32 € TTC pour l'éclairage extérieur.

7) DÉCISIONS DU MAIRE.

Signature des DIA (Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme) pour les ventes de terrains ou maison situées dans le droit de préemption urbain pour lesquelles la mairie n'a pas préempté :

- DIA04934424N0004 au 3 rue du Pré Fauché

Signature des devis suivants :

- Devis Nadia Signalisation pour l'achat d'un panneau « Point d'aspiration » étang communal et 6 panneaux de signalisations travaux... pour 493 € TTC.
- Devis l'Aviréenne pour le busage du chemin du Grand Bray pour 831,48 € TTC.
- Devis Le Lion Verts Loisirs pour l'achat d'une tondeuse à batterie + demi arbre récipro-cateur pour un montant de 1 086,65 € TTC.

8) QUESTIONS DIVERSES.

DIVERS :

Projet autoconsommation Groupe Luc DURAND : Madame la Maire fait un retour de la rencontre avec l'entreprise Luc DURAND, la société Émeraude solaire et les services de la CCVHA qui a eu lieu en mairie pour le projet d'autoconsommation du Groupe Luc DURAND. Le projet est situé sur une parcelle à côté

du projet de la centrale solaire et sur une parcelle de l'autre côté de la RD. Il s'avère que ce projet d'autoconsommation annoncé individuel est en fait collectif, pouvant alimenter également leur siège social à Longuenée-En-Anjou, la laverie à la zone de la Sablière au Lion d'Angers mais également des entreprises du secteur. Madame la Maire a rappelé que tous les bâtiments communaux étaient chauffés à l'électricité et qu'il serait judicieux le cas échéant d'inclure Thorigné d'Anjou dans ce projet. Celui-ci ne pourra pas aboutir sans l'autorisation de la commune, il faut réfléchir à la décision qui sera apportée ultérieurement.

Madame la Maire demande à chacun de s'exprimer.

Monsieur Yannick COTTIN trouve encore une fois que c'est vraiment désolant que la commune soit mise de côté au profit de celle du Lion d'Angers.

Monsieur Benoît GOURRICHON estime que cela pourrait également bénéficier aux habitants de la commune.

Madame la Maire explique qu'il y a déjà 2 grands projets de centrale solaire sur la commune, qu'il est judicieux d'attendre leur réalisation pour se rendre compte de leur impact visuel.

Monsieur Arnaud COCANDEAU explique qu'il faudrait exiger un certain nombre d'hectare pour la commune.

Madame Catherine GENDRON explique que si le site est bien sur une ancienne carrière non exploitable en agricole c'est bien, mais il faut que le projet profite également à la commune par le biais de tarifs préférentiels.

Monsieur Yannick CHEMINEAU estime qu'il n'y a aucun intérêt pour la commune à avoir un projet supplémentaire de la sorte si aucun retour pour elle.

Madame Catherine LE JALLÉ trouve le projet pour de l'autoconsommation très bien mais qu'elle dommage d'oublier la commune.

Madame Clémence HAMON explique qu'il faudrait regarder ce qui a été fait sur les autres communes.

Madame Isabelle HERBERT rejoint l'avis de chacun et demande s'il y a des quotas qui limitent ces projets.

Madame Corinne LUBERT demande pourquoi ne pas faire le branchement au moins pour le chauffage des bâtiments communaux.

Madame Laurence POIRIER suit l'avis de tous.

Monsieur Antoine MICHEL trouve regrettable que le projet profite aux autres et pas à la commune.

L'équipe municipale est d'accord sur les 2 points suivants :

- Vigilance quant à l'impact visuel et acceptabilité des habitants.
- Intérêt direct de la commune en bénéficiant de tarif préférentiel d'électricité grâce à ce projet d'autoconsommation collectif.

DICRIM : Madame Laurence POIRIER informe que le support du DICRIM sera imprimé en petite quantité et mis à disposition en mairie et sera diffusé sur le site internet et IntraMuros.

Élections Européennes : Information sur le tableau des permanences, il reste 3 créneaux à prendre.

COMMISSIONS COMMUNALES

Action sociale :

Le troc-plant a lieu samedi 18 mai au jardin de l'abbaye de 9h à 13h. il faut espérer que le soleil sera présent, en cas de pluie l'animation se fera sous le préau de l'école. Les habitants pourront à l'occasion de cette journée, échanger et troquer leurs plants et boutures, l'entreprise Sylvestre sera présente pour montrer le bouturage, les 3RD'Anjou prête le broyeur et des supports sur le compostage. Les habitants pourront donner leur avis sur le projet d'aménagement du jardin de l'Abbaye.

Un mail a été transmis par le député François GERNIGON qui organise une réunion publique sur le thème de la « fin de vie » le vendredi 24 mai à 19h à ANGERS.

Communication :

Le prochain Mag' devrait arriver vers le 30/31 mai pour distribution par la suite.

Le projet Baludik va être à tester et sera lancé pour la fête du village le 06 juillet.

Le groupe troc et échanges sur Facebook a dû mal à démarrer, pour l'instant il est souhaité de poursuivre sous cette forme sans échange d'argent, peut-être se questionner pour la suite.

La CCVHA inaugure le 04 juin avec les élus les différents sentiers de randonnée d'intérêt touristique qui ont été rénovés. Le 08 juin il est proposé au grand public une découverte de ces sentiers.

Présentation du dossier de candidature Villes et Villages Fleuris 2024 dont le jury passe le 13 juin 2024 pour l'obtention de la 3^{ème} fleur et/ou le maintien de la 2^{ème}.

Dernier match de la saison pour Anjou Baconne dimanche à 15h au stade de la Cure à Champteussé sur Baconne.

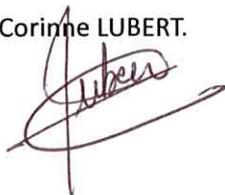
DATES A RETENIR :

- 25 mai commission Enfance-Jeunesse.
- 9 juin élections Européennes.
- 13 juin visite du jury Villes et Villages Fleuris.
- 14 juin réunion publique futur quartier du Pré Fleuri.
- 15 juin fête des Villages de Charme.
- 19 juin prochain Conseil Municipal.
- 24 juin réunion alerteurs PCS.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 22H25

La secrétaire de séance,

Corinne LUBERT.



La Maire,

Christelle LAHAYE.

